



La gestion des résultats comptables : IFRS vs US GAAP

Christian Hoarau

► To cite this version:

Christian Hoarau. La gestion des résultats comptables : IFRS vs US GAAP. Revue Française de Comptabilité, 2008, 406, pp.20-22. halshs-00258058

HAL Id: halshs-00258058

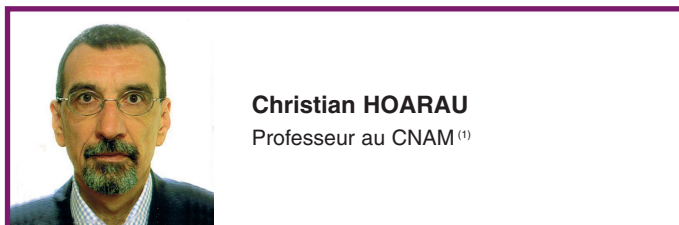
<https://shs.hal.science/halshs-00258058>

Submitted on 21 Feb 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LA GESTION DES RESULTATS COMPTABLES : IFRS vs US GAAP



Christian HOARAU
Professeur au CNAM ⁽¹⁾

GESTION DES DONNÉES COMPTABLES ET INFLUENCE DE LA MÉTHODE DE NORMALISATION

Depuis une trentaine d'années la gestion des résultats comptables par les dirigeants d'entreprise fait l'objet d'une abondante littérature ⁽²⁾. Mais l'influence de l'approche sous-jacente au mode d'élaboration de la norme comptable sur la plus ou moins grande facilité de manipulations des états financiers n'a pas encore fait l'objet de nombreux travaux. Il est courant de distinguer l'approche par les principes *versus* l'approche par les règles. Les IFRS et les US Gaap ne sont que des cas particuliers mais significatifs de ces approches générales.

Les normalisateurs, les régulateurs boursiers et les auditeurs ont souvent une perception de la gestion des résultats différente de celle des chercheurs. L'ampleur de ce phénomène et ses conséquences négatives pour les investisseurs seraient plus importantes pour les premiers que pour les seconds. Pour assurer une plus grande transparence de l'information financière, les normalisateurs et les régulateurs sont favorables à des actions limitant ce type de pratiques (Dechow et Skinner, 2000).

Dans ce contexte, le choix de l'approche normative n'est pas neutre au regard de la discipline professionnelle et de la responsabilité des préparateurs et des auditeurs.

On peut se poser la question de savoir si l'approche par les principes est plus efficace que l'approche par les règles pour lutter contre la gestion des résultats.

Résumé de l'article

Il y a une différence fondamentale entre les deux référentiels comptables dominants dans le monde. Ils sont fondés sur des démarches normatives distinctes : une approche par les règles pour les US GAAP et une approche par les principes pour les IFRS. Une de ces approches est-elle plus pertinente que l'autre pour réguler les comportements des dirigeants en matière de gestion des données comptables ? L'auteur montre qu'en matière de régulation des comportements de gestion des résultats comptables, aucune approche normative n'est satisfaisante en soi.

LA NORMALISATION PAR LES RÈGLES ET LA NORMALISATION PAR LES PRINCIPES

Que signifie une norme fondée sur des principes et une norme fondée sur des règles ?

On définira les règles de façon large en incluant un ensemble de prescriptions contenues dans une norme ; elles sont principalement axées sur les modalités d'application, les exemples, les recommandations ou indications détaillées de mise en œuvre. Une norme fondée sur les règles ne signifie pas que les normalisateurs n'ont pas utilisé des principes pour les établir mais que les règles jouent un rôle majeur dans l'application de la norme.

Dans une approche par les principes, les normes sont fondées sur des principes généraux et des conventions qui sont inclus dans des cadres conceptuels (Alexander, 1999). Les principes généraux correspondent aux hypothèses de base sur lesquelles reposent l'élaboration des états financiers, aux objectifs assignés à l'information financière au regard de son utilité pour les utilisateurs, et aux définitions des éléments contenus dans les états financiers. Les conventions sont destinées à guider le préparateur des comptes dans l'évaluation et la présentation des éléments devant figurer dans les états financiers.

Les principes et les conventions structurent la représentation comptable de l'entreprise. Pour les distinguer, on peut avancer que les principes correspondent à des postulats. Acceptés sans démonstration, ils ont un caractère de généralité plus grand que les conventions qui peuvent varier d'un pays à l'autre. Malgré cette différence, il est courant de regrouper ces deux notions sous le terme générique de principes comptables. Issus historiquement de la pratique comptable, intégrés dans les cadres conceptuels et les normes comptables, ces principes n'ont pas de fondements scientifiques et tirent leur légitimité de leur reconnaissance par les acteurs du monde comptable.

LES DEUX NORMALISATIONS ET LA GESTION DES RÉSULTATS

Notre thèse est qu'aucune approche normative n'est satisfaisante en soi. Dans chaque système normatif, les dirigeants ont des possibilités de gérer les résultats. Mais les modalités en sont différentes.

1. Professeur au Conservatoire national des arts et métiers, titulaire de la chaire de Comptabilité financière et audit, et responsable du Groupe de recherche en Economie et Gestion (GREG, EA n° 2430) du CNAM.

E-mail : hoarau@cnam.fr

2. Parmi les revues de littératures cf. notamment Healy et Wahlen, 1999 ; Kothari 2001 ; Stolowy et Breton 2003.

Dans un système fondé sur les règles comme les US Gaap, les dirigeants peuvent gérer les résultats par la structuration des opérations. Ce que ne favorisent pas les normes IFRS sous-tendues par l'approche par les principes. Mais la place majeure laissée à l'interprétation des normes dans cette approche offre la possibilité d'une gestion des résultats par les dirigeants croissant avec le degré de flexibilité et d'imprécision de la norme.

1. L'APPROCHE PAR LES RÈGLES : UNE OPPORTUNITÉ OFFERTE AUX DIRIGEANTS DE GÉRER LES DONNÉES COMPTABLES AU MOYEN DE LA STRUCTURATION DES OPÉRATIONS

La littérature fournit des résultats qui montrent que les managers, avec ou sans la connaissance et le consentement de leurs auditeurs, tout à la fois interprètent les règles et structurent les opérations afin d'obtenir les traitements comptables souhaités.

Une étude approfondie a traité de façon spécifique les effets des règles comparés aux effets des principes en utilisant les données recueillies auprès de 253 associés de cabinets d'audit sur leur expérience de 515 tentatives de gestion des résultats par leurs clients (Nelson et al, 2002).

Cette étude indique que les *managers* sont probablement plus tentés de gérer les résultats comptables par la structuration des opérations quand des normes précises gouvernent la comptabilité que lorsque les normes sont beaucoup plus flexibles. De façon corollaire, les *auditeurs* admettent probablement plus facilement les tentatives de gestion des résultats par la structuration des opérations quand les règles à appliquer sont précises.

Les résultats montrent que les auditeurs ont des difficultés à obtenir des ajustements de leurs clients quand les transactions ont été structurées pour satisfaire des seuils contenus dans des normes précises avec des règles détaillées.

L'application du principe de "*substance over form*" est le moyen choisi dans le référentiel comptable américain ou celui de l'IASB pour lutter contre ces pratiques de comptabilité créatrice. Mais les règles détaillées contenues dans les normes, exprimées par des seuils quantitatifs et traduisant la ligne jaune à ne pas dépasser, créent des cibles que les dirigeants utilisent pour atteindre leurs objectifs en matière d'états financiers.

A titre d'illustration, on ne citera que les cas de la comptabilité des locations-financements, de la consolidation de filiale et de l'application de la méthode de mise en équivalence.

L'approche par les règles favorise une conformité apparente des normes (la lettre et non l'esprit) qui est une invitation ouverte à structurer les opérations dans le but de modeler l'image comptable.

A l'opposé, l'approche par les principes est fondée sur le respect de l'esprit de la norme. C'est la voie choisie par l'IASB. Elle paraît la plus souhaitable mais elle comporte également des limites en matière de régulation des comportements des *managers* vis-à-vis de l'information comptable.

2. L'APPROCHE PAR LES PRINCIPES : UNE OPPORTUNITÉ DE GESTION DES DONNÉES COMPTABLES AU MOYEN D'UNE INTERPRÉTATION CROISSANT AVEC LA FLEXIBILITÉ ET L'IMPRÉCISION DE LA NORME

La latitude inhérente à une normalisation fondée sur les principes est une arme à double tranchant. Cette latitude permet

aux managers de choisir les traitements comptables qui reflètent leur connaissance documentée de l'opération économique sous-jacente. Cependant, elle peut être utilisée pour gérer les données comptables.

Selon les résultats de l'étude de Nelson et al. (2002), quand les normes ne fournissent pas de règles exprimées sous forme de seuil limite, les managers sont probablement moins enclins à engager une structuration des opérations qui peut se révéler un moyen coûteux. Les auditeurs qui ont répondu à leur enquête ont identifié relativement peu de cas de *reporting* agressif au moyen d'opérations structurées dans le cas de normes imprécises. Le rapport bénéfice/coût de telles opérations devient plus incertain que dans le cadre de normes précises.

En revanche, ils ont identifié de nombreux exemples de *reporting* agressif réalisé par d'autres moyens que la structuration des opérations dans le cadre de normes imprécises. L'étude montre que les auditeurs ont renoncé à ajuster les états financiers dans 61 % des cas décrits (Nelson, 2002). Les auditeurs ont justifié l'abandon des ajustements par au moins deux raisons : les opérations étaient subjectives et ils ne pouvaient pas prouver que les positions de leurs clients étaient incorrectes et/ou elles diminuaient les résultats de l'exercice sous revue et dans ce cas les auditeurs les percevaient comme prudentes.

Avec les normes fondées sur les principes, les managers sont probablement plus incités à justifier les tentatives de gestion des résultats en convaincant leurs auditeurs de leur interprétation de règles imprécises.

Les auditeurs tolèrent probablement plus de telles tentatives de gestion des résultats quand la comptabilité est gouvernée par des normes plus flexibles ou subjectives. Ceci peut s'expliquer par le fait que les normes comptables flexibles conduisent à des conflits plus importants et plus d'efforts de négociation entre les auditeurs et les clients (Gibbins et al. 2001).

Certaines études indiquent également les difficultés auxquelles sont confrontés les auditeurs en présence de telles normes. Trompeter (1994) montre que les auditeurs sont moins capables de résister aux pressions des clients qui agissent de façon agressive sur les états financiers quand il y a un spectre plus large d'alternatives comptables acceptables.

Knapps (1987) indique que la probabilité que les comités d'audit soutiennent les auditeurs dans un conflit avec le management est plus forte lorsque le problème est couvert par des normes contenant des règles précises.

Abstract

There is a fundamental difference between the two dominant authoritative accounting pronouncements in the world. It can be summarized by the opposition of approach which underlies them: a "rules-based" approach for the US GAAP and a "principles-based" approach for the IFRS. Is a normative approach more relevant than the other one about an important element of the financial information: the regulation of the opportunities for Earnings Management? The author shows that no normative approach is satisfactory in itself.



3. L'AMBIGÜITÉ DES CONSÉQUENCES DES DEUX APPROCHES

On peut déduire de ces études un lien entre la comptabilité agressive et l'imprécision des normes. Mais il est prématuré de conclure que le comportement des dirigeants sur les états financiers est toujours plus agressif dans le cadre des normes fondées sur les principes.

Leur application requiert une importante activité d'interprétation au cours de laquelle les dirigeants formulent des jugements et procèdent à des estimations aléatoires. Dans ces conditions, nous ne devons pas écarter la possibilité que des événements similaires puissent être traités de façon différente par des experts de bonne foi exerçant leur faculté de jugement et d'interprétation en toute indépendance, a fortiori lorsqu'il y a une volonté de gérer les résultats.

Les principes risquent de ne pas être appliqués partout de la même façon. Ainsi nous assistons à une certaine adaptation du référentiel IFRS au contexte socio-économique régional ou national.

De façon paradoxale l'application des IFRS pourrait entraîner une réduction de la comparabilité des états financiers. A titre d'illustration on citera la diversité des modalités d'estimation de la valeur économique fondamentale des actifs, notamment du *goodwill*.

D'une manière générale, les données comptables ne seront pas directement comparables. Les interprétations de l'IFRIC (*International Financial Reporting Interpretation Committee*) peuvent réduire les disparités. De même, on peut supposer qu'au fil du temps les grands cabinets d'audit joueront un rôle clé dans une harmonisation internationale de fait.

4

Des indications spécifiques de la façon dont une norme doit être appliquée devraient réduire les effets des différences dans le jugement professionnel. On peut objecter que si les recommandations strictes sont inappropriées, le résultat en sera une comparabilité apparente, et des dispositions dissemblables seront entrées de force dans le même traitement comptable. Mais il n'est pas évident que l'augmentation du volume des recommandations détaillées accroisse ce risque.

Nobes (2005) souligne que la complexité des règles pourrait être réduite en adoptant un principe approprié pour élaborer la norme. Mais cette réduction peut entraîner la dégradation d'autres qualités comme la vérifiabilité. Ainsi, pour contrôler la définition d'une filiale il est plus difficile de vérifier la réalité du contrôle que les droits de vote.

La mise en œuvre et l'application correctes des normes fondées sur les principes dépendent très largement du comportement des dirigeants, des membres du conseil d'administration et des auditeurs ainsi que de leurs efforts conjoints pour appliquer leurs jugements et expertise professionnels en vue d'obtenir des états financiers non biaisés.

La place laissée à l'interprétation peut toutefois faire naître des conflits entre une comptabilité d'intention et une description loyale des opérations (neutre, non biaisée). Pour éviter ces conflits, la place majeure laissée à l'interprétation dans l'approche par les principes doit s'accompagner d'informations justifiant et permettant de comprendre les décisions et les choix résultant de jugements et d'estimations de la part des dirigeants.

Ceci est d'autant plus nécessaire que les normes fondées sur les principes ne contiennent pas ou n'impliquent pas d'exceptions de champ d'application et de traitements comptables destinées explicitement à lisser les résultats et à en réduire la volatilité.

Un des effets probables de cette approche serait une augmentation de la volatilité des chiffres comptables enregistrés sans

que la volatilité économique sous-jacente soit modifiée. Or la recherche a mis en lumière que les managers lisent les résultats pour affecter les perceptions de leur performance relative à travers le temps (De Fond et Park, 1997) et que les incitations contractuelles sont une des raisons qui expliquent que les préparateurs pourraient préférer une faible volatilité des résultats.

L'application au sein de l'Union européenne du référentiel IFRS pour l'établissement des états financiers consolidés des sociétés cotées ne semble pas avoir entraînée la forte volatilité annoncée des résultats comptables. Serait-ce dû en partie aux pratiques de gestion des résultats ? Pour l'instant, il n'y a pas d'études approfondies pour répondre à cette question.



En conclusion, on peut se demander si l'IASB ne sera pas contraint à édicter plus de recommandations de mise en œuvre de ses normes, et le FASB à donner une place plus importante à l'approche par les principes (Hoarau, 2006).

Christian HOARAU

Bibliographie

Alexander A., "A benchmark for the adequacy of published financial statements", *Accounting and Business Research*, 29 (summer), 1999, pp. 239-253.

Dechow P.M. et Skinner D.J., "Earnings Management: Reconciling the Views of Accounting, Academics, Practitioners, and Regulators", *The Accounting Horizons*, Vol. 14, n° 2, 2000, pp. 235-250.

DeFond M., et C. Park., "Smoothing income in anticipation of future earnings", *Journal of Accounting and Economics*, 23 (2), 1997, pp.115-139.

Gibbins M., et al., "Evidence about auditor-client management negotiation concerning client's financial reporting", *Journal of Accounting Research*, 39(3), 2001, pp. 534-563.

Healy P.M., et Whalen J.M., "A Review of Earnings Management Literature and its Implications for Standard Setting", *Accounting Horizons*, Vol. 13, n° 4, 1999, pp. 365-383.

Hoarau C., "Convergence IFRS-US Gaap : vers une hybridation des modes de normalisation", *Revue Sciences de Gestion ISMEA, ISEOR éditeur*, n° 54, 2006, pp. 39-51.

Knapp M., "An empirical study of audit committee support for auditors involved in technical disputes with client's management", *The Accounting Review*, 62, (July), 1987, pp. 578-588.

Kothari, S.P., "Capital markets research in accounting", *Journal of Accounting and Economics*, 31, 2001, pp. 105-231

Mulford C W., et E. Comiskey., "Investments decisions and the equity accounting standard", *The Accounting Review*, 61, (July), 1986, pp. 519-525.

Nelson et al., "Evidence from auditors about manager's and auditors' earnings management decisions", *The Accounting Review*, 77, (supplement), 2002, pp.175-202

Nobes C., "Rules-based standards and the lack of principles in accounting", *Accounting Horizons*, 19, (1), 2005, pp. 25- 34, traduit en français "Des standards fondés sur des règles ou sur des principes", *RFC*, n° 380, septembre 2005, pp. 43-48.

Securities and Exchange Commission "Concept release on allowing U.S. issuers to prepare financial statements in accordance with international financial reporting standards", Concept Release n° 33-8831, August 2007.

Stolowy H., et G. Breton., "La gestion des données comptables : une revue de la littérature", *Comptabilité-Contrôle-Audit*, Tome 9, Vol.1, mai, 2003, pp.125-152.

Trumpeter G., "The effect of partner compensation schemes and generally accepted accounting principles on audit partner judgment", *Auditing : A Journal of Practice and Theory*, 13, 1994, pp. 56-71.